



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Fabrication de peluches en Chine pour les JO 2024

Question écrite n° 3337

Texte de la question

M. Fabrice Brun alerte Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme, sur l'origine de fabrication des peluches à l'effigie des mascottes créées pour les Jeux Olympiques de Paris 2024. Deux entreprises françaises ont été retenues pour la fabrication de ces mascottes, dénommées « Phryges » des Jeux Olympiques Paris 2024. Or les entreprises concernées, Gipsy et Doudou et Compagnie, devront produire plus de 2 millions d'exemplaires de ces peluches, dont seulement 200 000 sur le territoire français, le reste étant sous-traité en Asie. Cette nouvelle a suscité un réel émoi chez les défenseurs du « Made in France », alors que les jeux olympiques organisés à Paris sont l'occasion de mettre en avant le savoir-faire français, sur fond de souveraineté industrielle. Malheureusement, il semble qu'il soit aujourd'hui impossible de relocaliser la production de ces peluches en France, non seulement pour des raisons de coûts, mais également à cause de la quantité de produits à réaliser. Aucune entreprise ne pouvant absorber dans les délais la masse de cette production au sein du territoire. Et pour cause : seulement 14,8 % des jeux et jouets vendus en France sont fabriqués ou créés dans l'Hexagone. Le jouet et la peluche sont, comme bien d'autres filières de l'industrie française, des marchés qui ont été touchés de plein fouet par la désindustrialisation. Les produits manufacturés représentent en effet 10 % du PIB en France, contre 16 % en Europe et même 22 % en Allemagne. Pourtant, dans un contexte de reconquête de notre souveraineté industrielle et de relocalisation des entreprises en France, des solutions existent. En adoptant des stratégies sur le long terme et en développant des outils performants, il est possible de relocaliser des entreprises du secteur. Ainsi, à l'image de cette problématique, il lui demande ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre afin de relocaliser la production de ces peluches en France et relancer la filière « Made in France » du secteur du jouet.

Texte de la réponse

Le marché des mascottes des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 a été confié à deux PME françaises, mais la fabrication de l'essentiel de ces objets s'effectue aujourd'hui en Chine. Dans l'état actuel des choses, le marché français ne peut en effet répondre à la demande massive du comité d'organisation Paris 2024 (plus d'un million de mascottes à produire) et à un coût raisonnable pour le grand public. Toutefois, sous l'impulsion du Gouvernement, des actions ont été engagées pour accompagner la relocalisation en France d'une partie de la production de ces mascottes et plus généralement de plusieurs champs de la production industrielle. Ainsi, lors du conseil d'administration de Paris 2024 du 12 décembre 2022, Tony ESTANGUET, président du comité d'organisation Paris 2024, a précisé que le succès commercial remarquable de la mascotte depuis les débuts de sa mise en vente permettrait de viser l'objectif d'atteindre à moyen terme 50 % de la production totale sur le sol national. Il est à noter que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont d'ores et déjà permis à Doudou & Compagnie d'accélérer leur projet de relocalisation en France de leur production de peluches, ouvrant ainsi une nouvelle ligne de production en Bretagne avec la création de 45 emplois. Attaché à la réindustrialisation de notre pays, le Gouvernement veillera attentivement à ce que ces engagements se concrétisent dans les meilleurs délais possibles et à ce que le « made in France » reste la priorité s'agissant des

prestataires du comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Brun](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3337

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Petites et moyennes entreprises, commerce, artisanat et tourisme

Ministère attributaire : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 novembre 2022](#), page 5515

Réponse publiée au JO le : [28 février 2023](#), page 2029